

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 52 du 10 juillet 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

#### **ERRATUM**

à l'instruction n° 20/ARM/DPMM/2/PIL du 17 juin 2020 relative aux modalités d'accès au brevet supérieur.

Du 08 juillet 2020

## ERRATUM à l'instruction n° 20/ARM/DPMM/2/PIL du 17 juin 2020 relative aux modalités d'accès au brevet supérieur.

Du 08 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 5 0 7 Z

---

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Instruction n° 20/ARM/DPMM/2/PIL du 17 juin 2020 relative aux modalités d'accès au brevet supérieur.](#)

Référence de publication :

---

[L'instruction n° 20/ARM/DPMM/2/PIL du 17 juin 2020](#) est modifiée comme suit :

- a) au point 1. GENERALITES, 2<sup>ème</sup> alinéa : au lieu de « annexe V » remplacer par « annexe VI »
- b) au point 2.1. Conditions générales, 4<sup>ème</sup> tiret : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- c) au point 2.2. Conditions spécifiques de présélection au cours du brevet supérieur, 1<sup>er</sup> tiret : au lieu de « annexe III », remplacer par « annexe IV »
- d) au point 2.3. Conditions spécifiques à réunir pour déposer une demande d'attribution du brevet supérieur au titre de la validation des acquis de l'expérience, 1<sup>er</sup> alinéa : au lieu de « annexe I » remplacer par « annexe II »
- e) au point 3.1.1. Compte de points, 1<sup>er</sup> alinéa : au lieu de « annexe I » remplacer par « annexe II » ; au 1<sup>er</sup> tiret : au lieu de « annexe III » remplacer par « annexe IV »
- f) au point 3.1.2. Composition du dossier de candidature, 2<sup>ème</sup> tiret : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- g) au point 4.1. Modalités de sélection au cours de BS, 1<sup>er</sup> alinéa : au lieu de « annexe I » remplacer par « annexe II »
- h) au point 4.1.1. Détention de prérequis, au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- i) au point 4.3.1. Dossier de candidature, 2<sup>ème</sup> alinéa : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- j) au point 4.3.2. Sélection des candidats, 1<sup>er</sup> alinéa : au lieu de « annexe I » remplacer par « annexe II » ; au 2<sup>ème</sup> alinéa : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- k) au point 5.7. Dispositions particulières, au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- l) au point 6.1. Attribution du brevet supérieur au titre d'un cours, 5<sup>ème</sup> tiret : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- m) au point 6.2. Attribution du brevet supérieur au titre d'une validation des compétences acquises, 1<sup>er</sup> alinéa : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »
- n) dans l'annexe II, au point 2.1. Critères généraux, 11<sup>ème</sup> tiret : au lieu de « annexe II » remplacer par « annexe III »